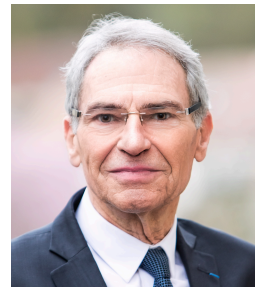




Juin 2024 - [www.boissy l'aillierie.com](http://www.boissy-l'aillierie.com)

LE MOT DU MAIRE



FINANCES ET FISCALITÉ

Le 4 avril dernier, le conseil municipal a validé et adopté l'ensemble des documents budgétaires suivants :

- Les comptes de gestion du comptable public pour les budgets communal et annexe de l'eau pour l'année 2023
- Les comptes administratifs du maire pour les budgets communal et annexe de l'eau pour l'année 2023
- Les subventions aux associations de Boissy
- La fixation des taux pour le foncier bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires
- Le budget primitif 2024 de la commune et celui annexe de l'eau

Vous retrouverez tous les détails de ces documents dans les pages qui suivent.

Concernant les taux des taxes foncières et d'habitation, nous avons fait le choix de ne pas les augmenter sachant que les bases d'imposition ont été augmentées de 3.9 % par la loi de finances de fin d'année pour compenser l'inflation.

C'est un effort budgétaire non négligeable que nous avons fait car la commune subit aussi les augmentations de l'ensemble des prix et plus particulièrement celui du coût de l'énergie, qui a plus que doublé. A cela, il faut ajouter les pertes fiscales dues aux décisions de l'État.

Le niveau d'investissement ne faiblit pas mais il faut attendre l'obtention des subventions demandées auprès de l'État, du Département et de la région.

TRAVAUX

Centre médical

L'extension du centre médical est terminée. Deux des trois cabinets sont loués : l'un à Mme Sandrine Perrin, orthophoniste et l'autre à Mme Jacqueline Cousineau qui pratique la réflexologie faciale, le magnétisme et la psychogénéalogie.

Le troisième cabinet est réservé à un(e) médecin que nous recherchons mais la demande est importante dans toutes les communes et il faudra être patients.

Rond-point route de Puiseux (pour empêcher le passage des poids lourds)

Les premiers travaux d'assainissement commandés par le Département vont débuter prochainement et pour le moment, nous ne connaissons pas le délai de fin de réalisation du rond-point (pour rester prudents, sans doute courant 2025). Lorsque ce sera le cas, nous vous en informerons.

Feux tricolores au niveau du passage du moulin

L'étude étant terminée, les travaux à réaliser par le département et la commune sont en commande. Le Département va probablement faire exécuter les tranchées courant juillet, de nuit, pour ne pas trop impacter la circulation.

Cependant, nous déplorons que des individus (jeunes ou pas !!) mettent volontairement en panne les feux en réussissant à entrer dans la zone de réglage, occasionnant de nombreuses altercations entre automobilistes avec le risque d'accidents graves. Je demande à cette ou ces personnes de bien réfléchir aux conséquences de leurs actes et d'arrêter ce sabotage.

Extension du parking du centre médical

Les travaux pourraient débuter au cours du deuxième semestre 2024 pour environ 25 places.

VOIRIE

Stationnement

C'est un vrai problème dans Boissy particulièrement dans le centre et nous n'avons, pour le moment, aucune solution valable pour augmenter le nombre de places. Ce problème est aggravé par les garagistes installés dans les zones d'activités ou même dans Boissy : ils viennent y garer de nombreux véhicules sans chercher à s'organiser avec leurs clients.

À la suite de plusieurs entretiens avec le responsable de la gendarmerie de Marines, nous pensons élargir la zone bleue actuelle à la place de l'église et possiblement à d'autres rues.

Le principe serait de badger les automobiles des habitants de Boissy avec une limite probable à deux véhicules afin qu'ils ne soient pas verbalisés. Nous pourrions ainsi mieux distinguer les voitures ventouses qui, elles, pourront être verbalisées.

Mise en place au plus tard en septembre.

Autre bonne nouvelle : suite à ma demande, le syndicat d'électricité va installer deux bornes de recharge pour les véhicules électriques. L'une sera installée place de la mairie et l'autre place de l'église. Le délai est pour le moment imprécis sans doute dans quelques mois.

Déjections animales

Malgré l'ajout de plusieurs distributeurs de sachets, nous constatons une dégradation au niveau des déjections animales particulièrement rue Victor Hugo.

Plusieurs personnes sont venues témoigner en ce sens. Lors des tontes, nos employés aux espaces verts sont excédés de recevoir sur leurs vêtements une partie de ces déjections notamment dans les parties enherbées.

Je demande instamment aux propriétaires de chiens de respecter les espaces publics en ramassant les déjections de leurs animaux.

Nous ne souhaitons pas en arriver à verbaliser mais s'il le faut nous le ferons car la situation actuelle n'est plus supportable.

Élagage des arbres et des haies : une obligation (Notamment route de Beauvais et rue H. Guyetand)

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques ou privées de façon à :

- ne pas gêner la circulation des piétons
- ne pas masquer les panneaux de signalisation
- ne pas gêner la circulation des véhicules (Bus, camions du SMIRTOM, véhicules d'entretien...)

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit

La destruction des ordures ménagères ou de tout autre déchet à l'aide d'un incinérateur individuel est interdite. Les déchets végétaux doivent être portés en déchèterie ou compostés, et non brûlés.

COMMERCE

Une épicerie a ouvert le 3 juin rue de la République à la place du restaurant l'ONYX.

C'est un événement important et un service attendu car jusqu'à présent, compte tenu de notre proximité avec les grandes surfaces sur Osny, Puiseux et Cergy, nous n'arrivions pas à convaincre les entités commerciales connues sur le marché à s'installer à Boissy.

Un couple de Buxériens relève le défi. Nous leur souhaitons tout le succès que mérite cette initiative.

Pour vivre de façon pérenne, cette épicerie aura besoin d'une clientèle fidèle et pas seulement occasionnelle. A nous de profiter de cette opportunité !

Ce magasin prendra ainsi la suite du camion de M et Mme GAUTEUR qui pourront ainsi bénéficier d'une retraite bien méritée. Je profite de ce mot pour leur renouveler toute notre gratitude pour ce service rendu.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables prévoit dans son article 15 la mise place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

Cet article demande aux communes de définir « des zones d'accélération des énergies renouvelables »

Après une large concertation avec le PNR et son aide technique pour la transmission à l'Etat, le conseil municipal, réuni le 30 mai dernier a validé la délibération que j'avais présentée.

Sachant que sur l'ensemble de notre territoire, particulièrement sur la partie bâtie habitations et sur la partie zones d'activités, il y aura toujours la possibilité de présenter des projets dans le cadre des énergies renouvelables même si cela n'est pas défini dans la délibération.

Sur le plan cadastral il y aura les zones d'activités, désignées zones de développement du photovoltaïque et du solaire thermique.

Pour toute la partie bâtie, elle sera en zone de développement de la biomasse et de la géothermie de surface.

Je me dois d'insister pour dire que les énergies renouvelables pourront toujours être installées sur l'ensemble du territoire quelles que soient les zones après instruction et accord par le service urbanisme et l'architecte des bâtiments de France.

PLU (plan local d'urbanisme)

Dans quelques semaines débutera la révision du PLU (plan local d'urbanisme) qui date de mars 2010. Il est nécessaire de pouvoir intégrer dans notre PLU l'ensemble des dispositions, notamment nationales, régionales et locales en termes de règlements et de lois.

Actuellement sont en cours de finalisation la charte du PNRVF (Parc Naturel du Vexin Français) et le schéma directeur de l'Île de France qui devront aussi être intégrés.

La concertation réglementaire avec le public sera organisée et nous vous informerons en temps utile des dispositions retenues par la commission mixte.

Enfin, nous devons nous conformer aux dispositions de la loi ZAN qui impose la diminution drastique de l'utilisation des terres agricoles pour la construction.

COLIS DE NOËL



Nouvelles inscriptions aux Colis de Noël

(Veuillez noter qu'aucun courrier ne sera envoyé personnellement)

Madame, Monsieur,

- Si vous êtes né(e) en 1954
- Si vous êtes né(e) avant cette date et que vous venez d'emménager dans la commune

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie avant le 12 août 2024 pour recevoir votre colis de Noël.
Pour tout renseignement merci de contacter la mairie au 01 34 42 10 05

Message destiné aux personnes âgées + de 65 ans :

Vous souhaitez recevoir toutes les actualités vous concernant (journées d'information, ateliers, cours informatiques...) Communiquez-nous vos nom, prénom et adresse de messagerie à l'adresse suivante contact@boissy-laillerie.fr, nous vous ferons suivre les informations.

LOTO du 31 mai

La soirée du loto a remporté un vif succès avec plus de 350 participants ! Les fonds recueillis vont servir à financer en partie les sorties scolaires, l'achat de matériel informatique...

Un grand merci à toutes et à tous !

Bonne lecture à toutes et tous,
Bien à vous,
Michel GUIARD,
Maire